



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE


**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 567-2023 VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS
RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET
AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 6 novembre 2023, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 567-2023 visant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.


Donné à Hébertville, ce 7^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier